

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le compte administratif 2019 et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2020 a été bâti sur les bases du débat d'orientations budgétaires.

Ce budget intègre : les dotations notifiées par l'Etat, l'augmentation de la fiscalité locale, l'impact de la crise sanitaire en dépenses et en recettes (recettes de services, prestations et frais de fonctionnement), la reprise des résultats antérieurs et les reports en investissement.

Section de fonctionnement

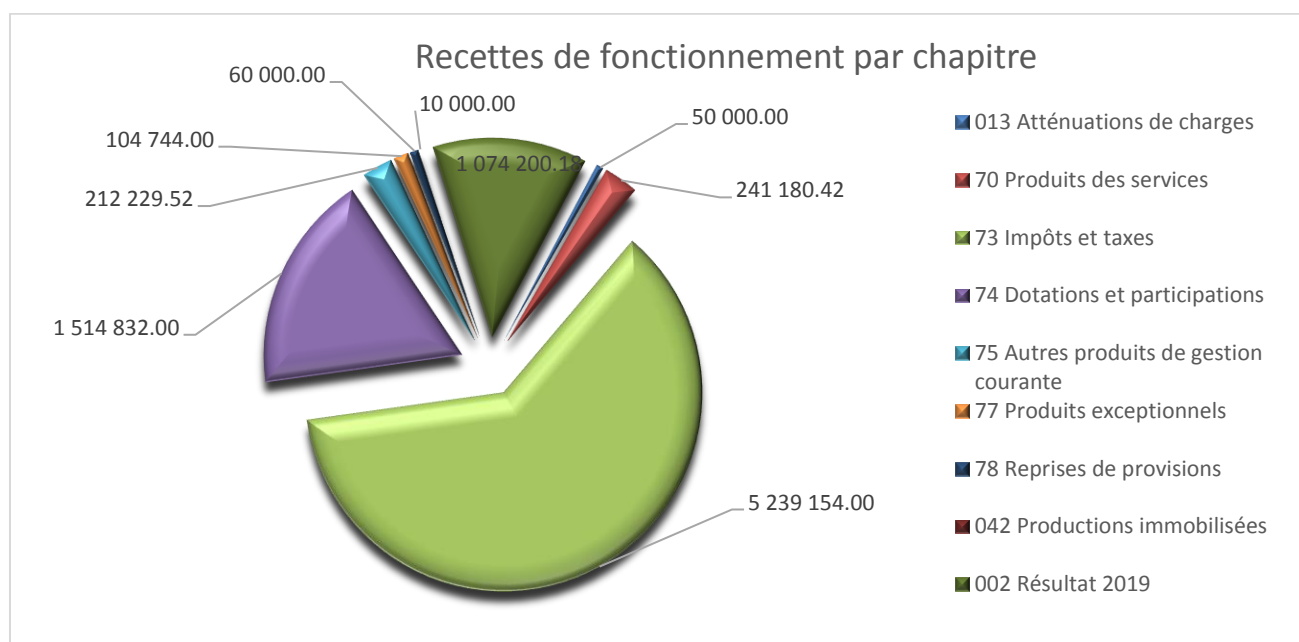
La section de fonctionnement s'équilibre à 8 506 340,12 €.

- Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 et 2020

Chapitre	BP + DM 2019	BP 2020
013 – Atténuations de charges	50 000,00	50 000,00
70 – Produits des services	339 888,00	241 180,42
73 – Impôts et taxes	4 851 736,00	5 239 154,00
74 – Dotations et participations	1 658 580,99	1 514 832,00
75 – Autres produits de gestion courante	216 817,52	220 310,27
77 – Produits exceptionnels	21 732,60	156 074,24
78 – Reprises sur provisions	30 000,00	60 000,00
042 – Productions immobilisées	20 000,00	10 000,00
002 – Résultat antérieur	1 074 023,04	1 074 200,18
TOTAL	8 262 778,15	8 506 340,12



Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents ainsi que le remboursement par la Mission Locale des agents mis à disposition.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par les musées, la bibliothèque, l'accueil de loisirs, l'école de musique et de dessin et les repas facturés dans les restaurants scolaires.

Chapitre 73 Impôts et taxes : recettes en hausse par rapport à 2019 comprennent le produit fiscal attendu, l'attribution de compensation versée par Bourges Plus, le FNGIR et diverses taxes.

Chapitre 74 Dotations et participations : cette baisse s'explique en grande partie par la diminution de la DGF et de la Dotation de solidarité rurale.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : on observe une stabilité de ces recettes.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : ces recettes « incertaines » correspondent aux remboursements des assurances en cas de sinistres. De plus, la hausse est due au versement d'une soulte par la communauté de communes Cœur de Berry (95 000 €).

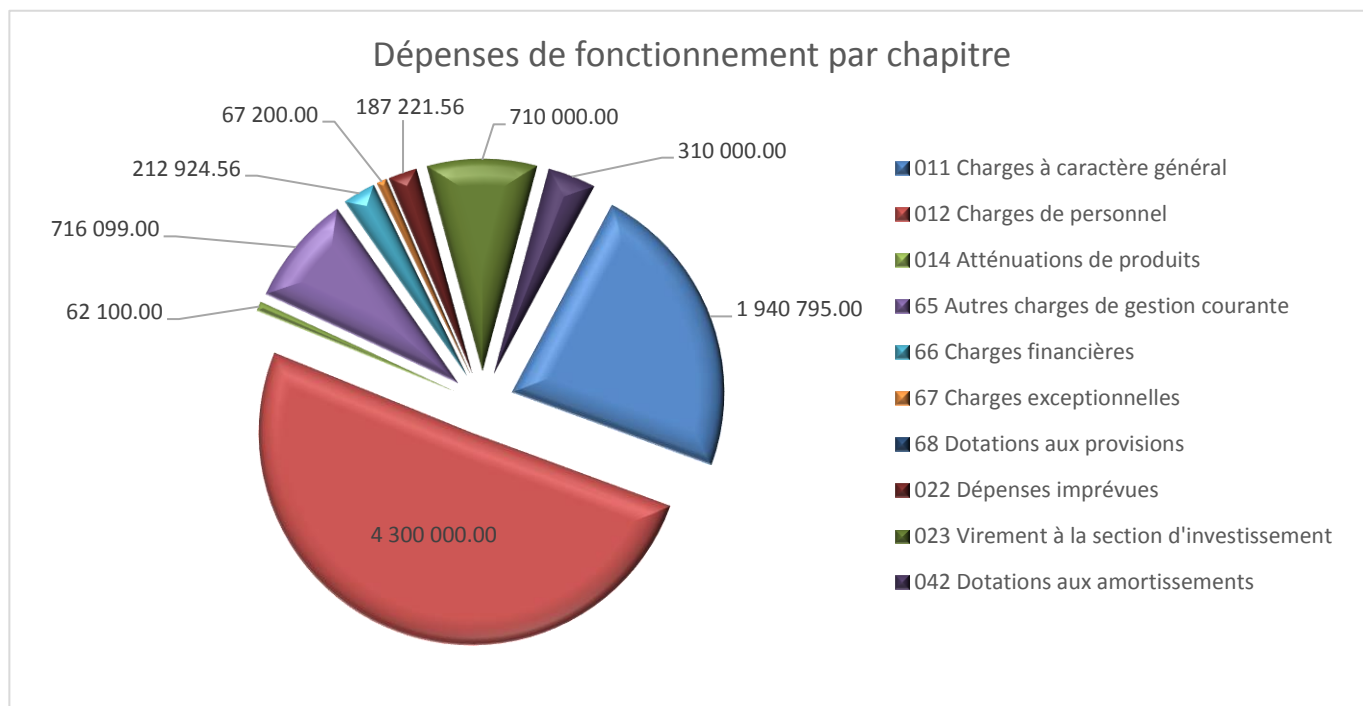
Chapitre 042 : Production immobilisée (*Travaux en régie*) : le montant prévu est de 10 000 € et correspond aux frais de personnel et à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissement réalisées par les services municipaux.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 et 2020

Chapitre	BP + DM 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	2 042 388,50	1 940 795,00
012 – Charges de personnel	4 276 200,00	4 300 000,00
014 – Atténuations de produits	58 492,00	62 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	658 660,00	716 099,00
66 – Charges financières	203 653,63	212 924,56
67 – Charges exceptionnelles	59 237,00	67 200,00
68 – Dotations aux provisions	30 000,00	
022 – Dépenses imprévues	53 147,02	187 221,56
023 – Virement à l'investissement	620 000,00	710 000,00
042 – Dotations aux amortissements	261 000,00	310 000,00
TOTAL	8 262 778,15	8 506 340,12



Chapitre 011 Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont en baisse pour une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement et en raison de l'impact de la crise sanitaire.

Chapitre 012 Charges de personnel : la hausse est due à l'intégration du personnel suite au transfert de la compétence sport, de la mise en place du RIFSEEP, de la hausse de certains taux de cotisations, de la budgétisation d'un poste aux services techniques et des besoins de remplacements d'agents absents.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à 40 000 € en 2020.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : ces charges sont en hausse par rapport à 2019 (+57 439 €). Cette hausse s'explique par le remboursement des frais d'instruction des dossiers d'urbanisme à Cœur de Berry et par les frais d'entretien de la piste canal à vélo au bord du canal de Berry.

Chapitre 66 Intérêts de la dette : la hausse est due aux transferts de dette par Cœur de Berry pour les compétences fibre optique, piscines et Dojo et aux nouveaux emprunts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : elles comprennent le financement des bourses à projet, l'aide au permis de conduire et l'indemnisation éventuelle des commerçants impactés par les travaux de revitalisation du centre-ville ;

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 710 000 € en 2020 contre 620 000 € en 2019.

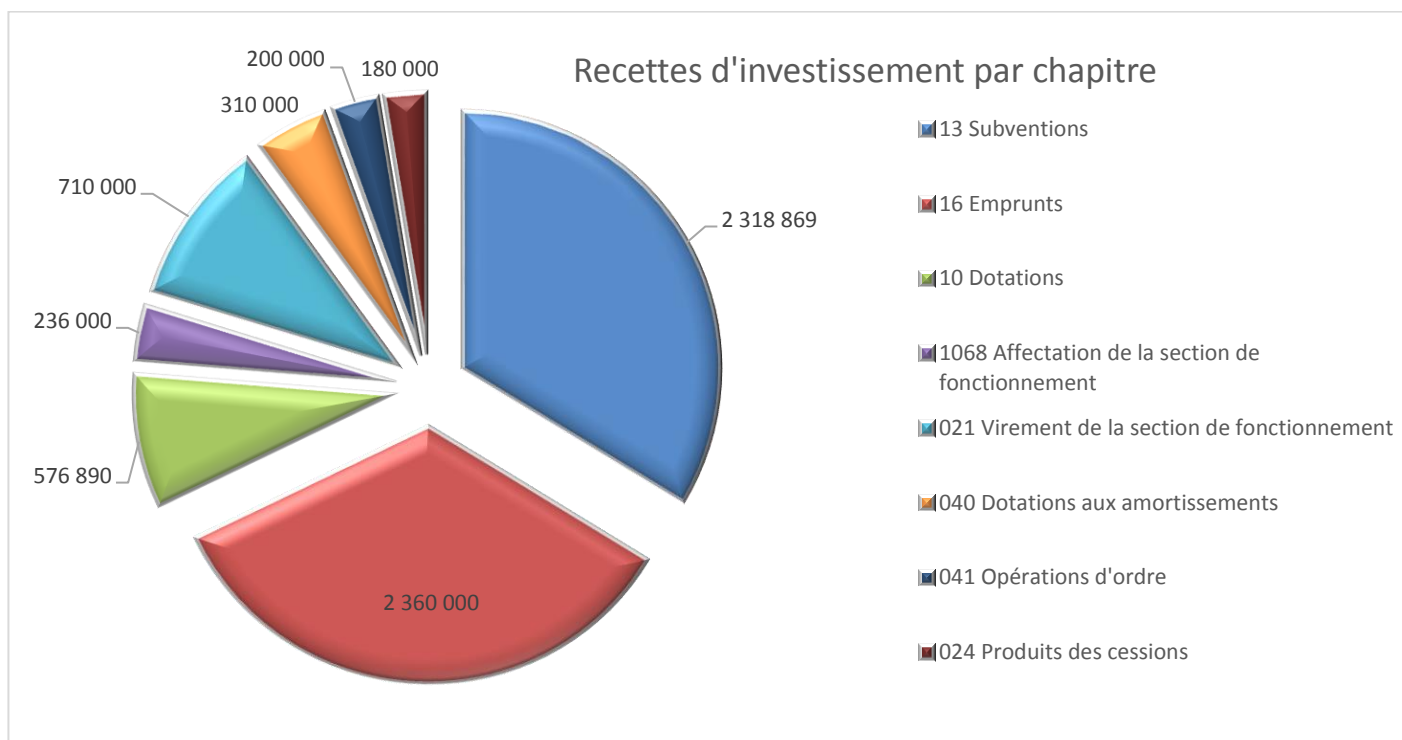
Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 6 891 758,36 €.

- Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 et 2020

Chapitre	BP + DM 2019	BP 2020
13 Subventions	2 432 379,65	2 318 868,33
16 Emprunts	3 821 992,00	2 360 000,00
10 FCTVA, taxe d'aménagement	382 164,10	576 890,03
1068 Affectation de la section de fonc.	1 080 000,00	236 000,00
024 Produits des cessions	110 056,00	180 000,00
021 Virement prévisionnel	620 000,00	710 000,00
040 Dotations aux amortissements	261 000,00	310 000,00
041 Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00
001 Résultat 2018 à reverser	46 890,03	
TOTAL	8 954 481,78	6 891 758,36



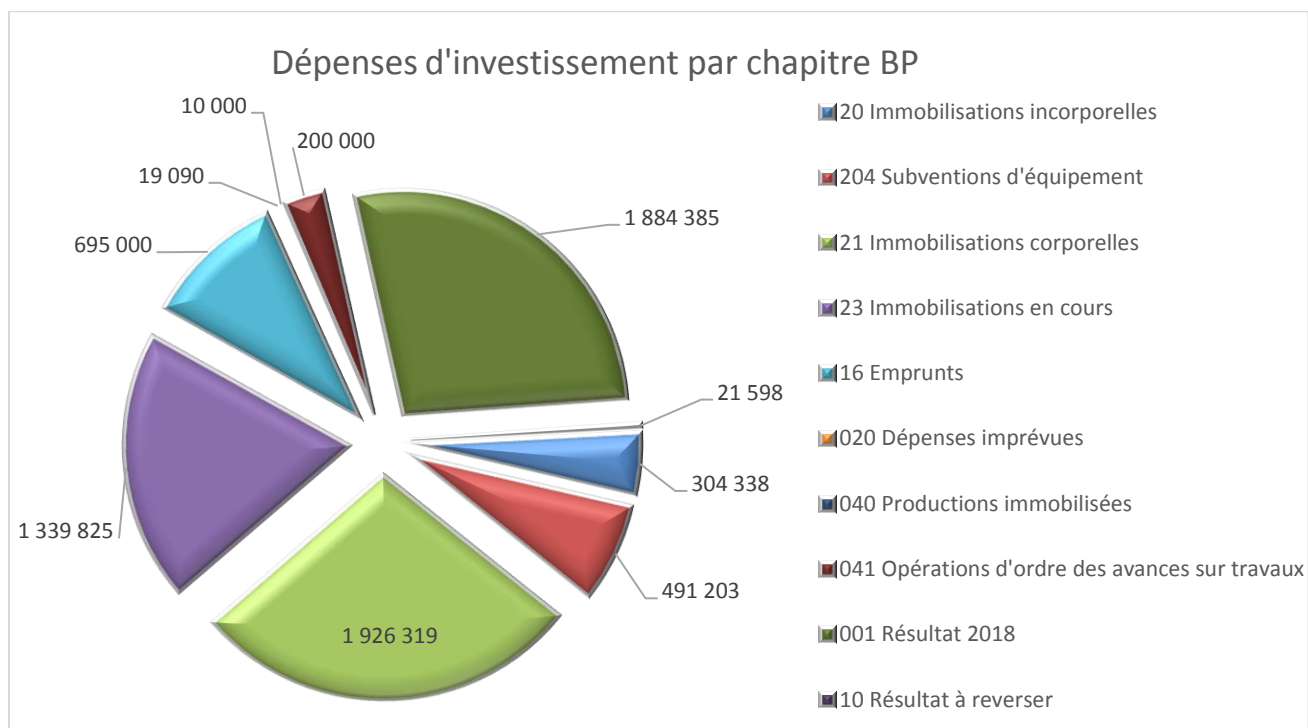
Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 2 360 000 € dont report de 2 100 000 €). Des demandes de subventions ont été déposées concernant la clôture sécurisée de l'école du Château, les réfections des toitures terrasses des écoles Marcel Pagnol et Jules Ferry et la réfection du Centre technique municipal. Ces recettes éventuelles seront ajoutées lors d'une décision modificative et viendront réduire le recours à l'emprunt. Le

remboursement de FCTVA est estimé à 500 000 € et les recettes d'amortissements seront de 310 000 €.

- Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 et 2020

Chapitre	BP + DM 2019	BP 2020
20 Immobilisations incorporelles	252 577,24	304 338,14
204 Subventions d'équipement	419 625,90	491 202,66
21 Immobilisations corporelles	2 409 236,00	1 926 319,18
23 Immobilisations en cours	3 208 215,76	1 339 825,27
16 Emprunts	660 000,00	695 000,00
020 Dépenses imprévues	19 852,18	19 090,12
040 Productions immobilisées	20 000,00	10 000,00
041 Opérations patrimoniales	200 000,00	200 000,00
001 Résultat antérieur	1 743 376,87	1 884 385,16
10 Résultat antérieur à reverser	21 597,83	21 597,83
TOTAL	8 954 481,78	6 891 758,36



Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Revitalisation du centre-ville : le crédit de paiement 2020 est de 1 800 000 €, une autorisation de programme a été créée en 2016 ;
- Agenda d'accessibilité programmée : le crédit de paiement 2020 s'élève à 232 066,42 € ;
- Réfection du Café de l'Horloge : une autorisation de programme est créée à partir de 2018 et le crédit de paiement 2020 est de 428 000 € ;
- Toiture terrasse d'une école : 110 000 €

- Sécurisation d'une école : 30 000 €
- Barrage Laiterie : 35 000 €
- Vidéo protection 65 000 €
- Réfection des vestiaires du stade des Acacias : 18 000 €
- Téléphonie : 110 000 €
- Maison éclusière au bord du canal : 60 000 €
- Réfection des rues Jules Verne, Victor Hugo, George Sand et Emile Buriau : 165 000 €